

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
11 mai 2010 à 20h00 à la caserne de pompiers à Breckenridge, située au 1491 route 148,
Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger
Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, l'adjointe au directeur général et plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h00.

PAROLE AU PUBLIC

- | | |
|--------------------------|---|
| James Riordan | - Tour de Télécommunication sur chemin Braun |
| Kelvin Prosyk | - Tour de Télécommunication vs oiseaux
migrateurs |
| Wayne Harris | - Conditions du chemin Braun – sondage projet
pavage |
| Gilles Gagnon | - Permis de construction
- Chemin du Marquis – sondage projet pavage |
| Jane Dowell-Swan | - Tour de Télécommunication sur chemin Braun |
| Debbie Cloutier-Tremblay | - Coût agrandissement Hôtel de Ville |
| BarrieMarfleet | - Déchets le long des chemins et sur les terrains
vacants |
| Sylvie Carpentier | - Chemin du Marquis – résultat sondage projet
pavage |
| Denis Dubé | - Point 8.5 à l'ordre du jour – entente concernant
la servitude |
| Aziz Abou | - Fossé sur Cedarvale - propriété de M. Spekkens |
| Ngoc Tuyen Dang | - Dépôt d'une lettre concernant la demande de
dérogation mineure de la propriété sise au 4955,
chemin River. |
| William Twolan | - Demande d'accès à l'information concernant
l'agrandissement de l'Hôtel de Ville - langue de
correspondance. |

10-05-200

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière du 13 avril 2010, celui des séances spéciales tenues le 8, le 20 et le 27 avril 2010

- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Liste des engagements pour le mois de mai
 - 5.4 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
 - 5.5 Transferts budgétaires
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Démission d'un pompier – David Scully
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Vente d'équipement
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Offre de service – Teknika-HBA – caractérisation des boues septiques résiduelles – lagunes de Quyon
 - 8.2 Avis de motion – modification du règlement no 01-09 sur le branchement à l'égout
 - 8.3 Proposition – gestion des matières résiduelles
 - 8.4 Aménagement - éco-centre
 - 8.5 Droit de passage - trop-plein station Egan et drainage pluvial
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Commission de toponymie – chemin Blue Ridge
 - 9.2 Reconnaissance – Association des résidents du village de Pontiac
 - 9.3 Bâtiment vétuste – matricule 2542-30-1737
 - 9.4 Répertoire des entreprises
 - 9.5 C.P.T.A.Q. – 5272, 6^e Concession – Ken Stanton
 - 9.6 Infraction - Nuisances – matricule 2843-21-1040
 - 9.7 Opération cadastrale – 15, chemin du Cerfeuil - David Birt
 - 9.8 Subdivision – Croissant Young – Laurie MacKechnie
 - 9.9 Infractions – Travaux non-conformes – matricule 4741-01-7690
 - 9.10 Lotissement – 10 chemin du Canal – Guy Chantigny et Jocelyne Trépanier
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Parc du Sault-des-Chats
 - 10.2 Demande d'aide financière – Quyon Ensemble
- 11. Divers**
 - 11.1 Demande de verser à la MRC des Collines la taxe sur les services téléphoniques
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois d'avril 2010
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
 Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouts : 9.11 Tour de télécommunication Vidéotron
 11.2 Projet du traversier à Quyon

Adoptée

10-05-201

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
 CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 AVRIL 2010 ET CELUI DES SÉANCES
 SPÉCIALES DU 8, DU 20 ET DU 27 AVRIL 2010**

Proposé par Inès Pontiroli
 Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 13 avril 2010 et celui des séances spéciales du 8, du 20 et du 27 avril 2010, tel que rédigé et distribué.

Adoptée

10-05-202

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **36 159,96 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 29 avril 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

10-05-203

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **353 851,90 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 29 avril 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

10-05-204

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE MAI

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **64 798,07 \$** taxes incluses, sous condition que le directeur des travaux publics obtienne 3 soumissions pour les batteries du véhicule incendie de marque International.

Adoptée

Le rapport des états comparatifs des revenus et dépenses est déposé.

10-05-205

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (AU 4 MAI 2010)

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de 6 189,00 \$.

Le conseiller Jim Coyle vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-05-206

DÉMISSION – DAVID SCULLY

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Edward McCann

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la démission du pompier David Scully.

Adoptée

10-05-207

FIN DE LA SUSPENSION DU CHEF POMPIER – M. TOM HOWARD

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude des différentes allégations concernant le service d'incendie de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en cours de finaliser des règles claires quant à la conduite requise des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de stabiliser la situation à la brigade d'incendie;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité mette fin à la suspension avec solde de M. Tom Howard et lui restitue la gestion du service d'incendie immédiatement. Subséquemment, et ce dans un délais de 10 jours ouvrables :

1. M. Howard devra signer un contrat en bonne et due forme, au même titre que les autres cadres, le liant à la municipalité ;
2. M. Howard devra prendre connaissance et signer un document établissant clairement les règles de conduite requise des employés municipaux.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Inès Pontiroli
Brian Middlemiss
Lynne Beaton
Edward McCann

CONTRE

Roger Larose
Jim Coyle
Dr Jean Amyotte

Adoptée sur division

10-05-208

VENTE D'ÉQUIPEMENT

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité publie des appels d'offre pour la vente des équipements suivants :

Tracteur 2 roues motrices – 1985 Massey Fergeson 285
Débroussailleuse coupe 5pi. à prise de mouvement – 1985
Camion 4X4 (245,000 km) 2001 Ford F-150
Fauçonneuse 7pi. à cycle – 1985 New Holland
Épandeur de sable / sel 1 ½ verges - 2000 moteur Honda
Remorque 8' x 12' en acier - essieux tandem - 2007

Adoptée

10-05-209

CREUSAGE DE TRANCHÉE AU DÉPOTOIR

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac fasse procéder au creusage d'une tranchée de 200 pieds linéaires par M. Raymond Bélisle au coût de 11 936,53 \$ (taxes incluses).

Adoptée

10-05-210

CARACTÉRISATION DES BOUES SEPTIQUES

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de Teknika-HBA pour la caractérisation des boues septiques au coût de 4 600,00 \$ (avant taxes) tel que soumis à l'offre du 16 avril 2010.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Lynne Beaton à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement modifiant le règlement no 01-09 sur le branchement à l'égout.

10-05-211

PROPOSITION – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT l'appel d'offre pour l'étude de l'élimination des déchets et des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT les offres reçues ;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité confie à Dessau le mandat de l'étude comparative des options d'élimination des matières résiduelles au coût de 13 250,00 \$ (excluant les taxes), ce prix incluant les honoraires et les dépenses.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Inès Pontiroli
Brian Middlemiss
Dr Jean Amyotte

CONTRE

Roger Larose
Jim Coyle
Lynne Beaton
Edward McCann

Rejetée

10-05-212

AMÉNAGEMENT ÉCO-CENTRE

Il est

Proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 25 000,00 \$ pour l'aménagement de l'éco-centre au site de l'ancien dépotoir.

Les sommes seront prises au budget 02-452-20-522.

AMENDEMENT

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE le conseil indique au directeur général de préparer les documents nécessaires et de procéder à un appel d'offres pour les matériaux et services suivants :

- blocs en ciment requis pour murs de soutènement ;
- excavation et construction d'une aire requise pour 6 postes de déchargement, incluant l'installation de murs de soutènement ;
- déplacer la balance appartenant à la municipalité et la réinstaller à l'éco-centre ;
- installation d'un système de caméra de sécurité ;
- achat de contenants ;
- transport de matières recyclables aux lieux de stockage.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-05-213

DROIT DE PASSAGE – TROP-PLEIN STATION EGAN ET DRAINAGE PLUVIAL

Il est

Proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de faire préparer les plans pour le droit de passage pour la conduite du trop-plein de la station Egan et la conduite de déversement pour le drain pluvial.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de faire placer les 2 bornes d'arpentage manquantes pour M. Richard Denis Dubé et de défrayer tous les coûts afférents à ce dossier.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous les documents pertinents.

N'ayant eu aucun proposeur, la résolution est rejetée.

Rejetée

10-05-214

COMMISSION DE TOPONYMIE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'enregistrer les odonymes auprès de la Commission de Toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il existe un nouveau chemin privé pour accéder à un lot nouvellement créé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac est reconnue comme étant bilingue;

CONSIDÉRANT l'article 29.1 de la Charte de la langue française;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le Conseil Municipal avise la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser le nouveau chemin **Blue Ridge**.

Adoptée

10-05-215

RECONNAISSANCE – ASSOCIATION DES RESIDENTS DU VILLAGE DE PONTIAC

CONSIDÉRANT la demande des membres de l'Association des résidents du village de Pontiac;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la reconnaissance de l'Association des résidents du village de Pontiac (chemin de tolérance), telle que présentée aux documents fournis par les membres.

Adoptée

10-05-216

**BÂTIMENT VÉTUSTE – Partie du lot 212 et 313, Canton du Village de Quyon –
Matricule 2542-30-1737**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été inspecté par l'inspecteur en urbanisme ainsi que le chef pompier du service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil reconnaît qu'il y a infraction et que le bâtiment vétuste et insalubre représente un risque en matière de sécurité civile;

Il est

Proposé par

Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du Service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre à nos conseillers juridique le dossier suivant pour obtenir un jugement obligeant la réfection ou la démolition du bâtiment.

AMENDEMENT

Il est

Proposé par Jim Coyle

Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QU'étant donné la complexité de ce dossier, le conseil se donne jusqu'au 15 juillet pour tenter d'arriver à une entente avec les propriétaires du bâtiment, avant de procéder à la demande procédures juridiques.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Inès Pontiroli
Roger Larose
Dr Jean Amyotte
Jim Coyle
Lynne Beaton

CONTRE

Brian Middlemiss
Edward McCann

Adoptée sur division

10-05-217

RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES

Il est

Proposé par Inès Pontiroli

Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité confie à Mme Hélène My le mandat de confection et impression du répertoire des entreprises de la municipalité pour une somme de 1 200,00 \$.

Adoptée

10-05-218

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 5272 6^e Concession – Ken Stanton

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 8A, rang 6, Canton d'Onslow afin que le propriétaire puisse conserver une parcelle d'environ 8618.15 mètre carrés sur lequel est érigée sa maison depuis 1943;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 8A, rang 6, Canton d' Onslow afin que le propriétaire puisse conserver une parcelle d'environ 8618.15 mètre carrés sur lequel est érigée sa maison depuis 1943;

Adoptée

10-05-219

**INFRACTION NUISANCES – Partie du lot 15C, rang 4, Canton Onslow –
Matricule 2843-21-1040**

CONSIDÉRANT le règlement sur les nuisances 04-07;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis d'infraction ont été envoyés au propriétaire concernant les nuisances ;

CONSIDÉRANT le constat d'infraction émit le 8 septembre 2006 et l'amende payée ;

CONSIDÉRANT QUE la situation perdure depuis de nombreuses années ;

CONSIDÉRANT les photos prises le 30 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil reconnaît qu'il y a infraction;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU que ce conseil autorise que le dossier soit transmis à nos conseillers juridiques pour procédures.

Adoptée

10-05-220

OPÉRATION CADASTRALE – 15 chemin du Cerfeuil – David Birt

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire joindre deux lots, ce qui implique le remplacement du lot 6-88, rang 1, Canton Onslow et la subdivision d'une partie du lot 6, rang 1, canton Onslow afin de créer le lot 6-90, rang 6, canton Onslow;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la L.A.U;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'améliorer une situation existante;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant tel que tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur géomètre Étienne Robertson sous ses minutes 751.

Adoptée

10-05-221

SUBDIVISION – Croissant Young – Laurie MacKecknie

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser une partie du lot 341-6, Canton du village de Quyon afin de créer le lot 341-6-1, du village de Quyon

CONSIDÉRANT QUE ce chemin existant est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant tel que tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur Michel Fortin sous ses minutes 20015 en date du 18 janvier 2010.

Adoptée

10-05-222

**INFRACTIONS – TRAVAUX NON-CONFORMES – Lot 2683666 –
Matricule 4741-01-7690**

CONSIDÉRANT QUE des travaux non conformes à la réglementation municipale ont été effectués sans permis;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infractions ont été envoyés au propriétaire relativement aux travaux effectués;

CONSIDÉRANT les délais accordés au propriétaire pour se conformer,

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la propriétaire n'a fait aucune démarche pour se conformer;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre à nos conseillers juridique, pour procédures.

Adoptée

10-05-223

LOTISSEMENT – 160, chemin du Canal – Guy Chantigny et Jocelyne Trépanier

CONSIDÉRANT QUE les requérants désire subdiviser une partie du lot 5A, rang 1, Canton Onslow dans le but de créer les lots 5A-27 et 5A-28, rang 1, Canton Onslow;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil supporte la demande du requérant ayant pour but de subdiviser une partie du lot 5A, rang 1, créant les lots 5A-27 et 5A-28, rang 1, Canton Onslow, tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur Etienne Robertson sous ses minutes 811 en date du 29 avril 2010.

Adoptée

10-05-224

TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION VIDÉOTRON

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil demande à Vidétron de revoir les exigences relatives au processus d'installation de la tour et procède à une nouvelle consultation publique à plus grande échelle.

Adoptée

10-05-225

ADOPTION DU RAPPORT FINAL DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU SAULT-DES-CHATS DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE le projet est inscrit dans les attentes significatives annuelles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans le cadre de l'Entente de gestion CLD-MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la Planification stratégique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans son objectif 1 d'assurer la pérennité et la mise en valeur de l'environnement physique ;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la Planification stratégique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans son objectif 2 d'assurer la pérennité et la mise en valeur du patrimoine culturel ;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint le Plan d'actions du Pacte rural quant à l'aménagement intégré et une approche d'exploitation pérenne du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint le Plan d'actions du Pacte rural quant à l'organisation intégrée des infrastructures sur le plan des noyaux villageois et parcs reliés entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint le Plan d'actions du Pacte rural quant à l'organisation économique intégrée sur le plan du développement social, des ressources naturelles et du tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi du CLD des Collines-de-l'Outaouais (PALÉE 2010-2012) quant à l'enjeu stratégique C qui vise la reconnaissance, la protection et la promotion du patrimoine culturel, naturel, historique et architectural ;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint la priorité 5.1 de développement social quant au renforcement et l'accessibilité à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint la priorité 5.1 de développement social quant au développement de l'identitaire par la mise en valeur du patrimoine culturel, naturel, historique et architectural ;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint la priorité 5.2 du développement du tourisme en termes du développement de l'offre touristique et du tourisme culturel ;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint la priorité 5.3 du développement agroalimentaire en termes de développement du terroir et de protection du paysage culturel ;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint la priorité 6.2 de soutiens technique et financier au développement de projets ;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint la priorité 6.3 de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi par la création de près de 60 emplois équivalents temps complet (ETC) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la Planification stratégique régionale 2007-2012 de la CRÉO dans l'axe «Culture, loisir, sport» lié aux orientations de protéger, mettre en valeur et faire connaître nos richesses patrimoniales, historiques et naturelles distinctives par la mise en œuvre de projets tel le concept de l'Outaouais Fluvial ;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans la Planification stratégique régionale 2007-2012 de la CRÉO dans l'axe «environnement» lié à la protection et la mise en valeur du territoire et de ses ressources en particulier dans l'actualisation du concept de l'Outaouais Fluvial ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final du «Concept d'aménagement du parc du Sault-des-Chats de Pontiac » a été complété et déposé par le Groupe IBI-DAA à l'ensemble des partenaires le 23 avril 2010 ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'adopter le rapport final du « Concept d'aménagement du parc du Sault-des-Chats de Pontiac (Groupe IBI-DAA, 2010) » tel que déposé.

Adoptée

10-05-226

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – QUYON ENSEMBLE

Il est

Proposé par Lynne Beaton
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde une aide financière à l'association Quyon Ensemble au montant de 750,00 \$ pour l'entretien.

Adoptée

10-05-227

DEMANDER À L'AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC DE VERSER À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 8 septembre 2009, la résolution portant le numéro 09-09-298, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 12-09, pour « Décréter l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » ;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que possible ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser, dès que possible, à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, sise au 216, chemin Old Chelsea, Québec, J9B 1J4, pour et à l'acquit de la municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Adoptée

10-05-228

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR LE PROJET DE MODERNISATION DU TRAVERSIER DE QUYON

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 09-09-331;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité réitère son appui au Traversier de Quyon Inc. et l'Autorité portuaire Mohr's Landing Quyon dans leurs demandes de soutien financier auprès du gouvernement fédéral ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de recommander au gouvernement fédéral de contribuer financièrement au projet de modernisation du Traversier de Quyon.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

- Registre de correspondance du mois d'avril 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- | | |
|----------------------|--|
| Debbie Cloutier | - Chef Pompier |
| | Intervention de M. Stéphane Tremblay tenant des propos menaçants à l'égard du Conseiller M. Roger Larose |
| Guy Chantigny | - Parc Sault des Chats |
| Madeleine Carpentier | - Cueillette d'objets encombrants |
| Mo Laidlaw | - Clarification sur divers points discutés |
| Rick Knox | - Clarification sur divers points discutés |
| Hazel Robert | - Délais d'émission des permis |
| Bill Twolan | - Installation septique Hôtel de Ville |

10-05-229

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Edward McCann

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 22h35 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».